

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

En l'an deux mille vingt et un, le 30 Août à 18h30,
le Comité Syndical du SYndicat Mixte pour le Tri sélectif et le Traitement des Ordures
Ménagères et assimilés de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement
convoqué,
s'est réuni en salle de La Capitelle au Mazel à MONISTROL sur LOIRE
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président.

Etaient présents :

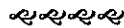
. *Les membres titulaires, ci-après (21) :*

- Mme ARSAC-DELAIGUE Nathalie
- Mme BAYET Evelyne
- M. BORY René pour suppléance de M. MARTIN Alain
- M. BENEVENT Thierry
- M. BONNEFOY Christian
- M. CAPPY Laurent
- M. CONVERS Michel
- M. DUBOUCHET Éric, vice-Président
- M. FOURNIER Alain
- M. GESSEN Philippe
- M. LIOGIER Pierre
- M. LYONNET Jean Paul, Président
- M. MEILLER Pascal
- M. MONDON Michel
- Mme LIOGIER Huguette pour suppléance de M. MOUNIER Anthony
- M. RIFFARD Patrick
- M. ROUCHOUSE Didier
- M. BRAYE Yves
- M. BARRY Bernard
- M. CELLE Jean-Paul
- M. MOREL Pierre

**Etaient absents excusés :**

. Les membres, ci-après (16) :

- M. ASTIER Thierry
- M. AULAGNIER Jean-Paul
- M. FREYSSENET Dominique
- M. GUINTA Calogero
- M. GROS Éric
- M. JOLIVET Guy
- Mme LARDON Karine
- Mme MANGIARACINA Annie
- Mme ROUX Justine
- M. BONNISSOL Fabien
- Mme DEFOUR Anne
- Mme GIRAUD Josiane
- M. MARTIN Alain
- M. MONCHER Jean-Pierre
- M. MOUNIER Anthony
- M. ROSIER Jérôme

**N° 2021.08.25**

Objet : l'appel à projets Citéo pour l'extension des consignes de tri et l'optimisation de la collecte sélective

RAPPORT DU PRESIDENT

L'Extension des Consignes de Tri (ECT) est depuis 2011, un projet national qui vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs emballages ménagers. C'est un projet qui engage tous les acteurs : collectivités, opérateurs de la collecte et du tri, repreneurs, recycleurs et citoyens. Le cadre réglementaire de son déploiement a par ailleurs été précisé en 2015 au travers de la Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTEVC n°2015-992) puis en 2020 avec la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC n°2020-105), toutes deux prescrivant son déploiement sur le territoire national d'ici le 31 décembre 2022.

Depuis 2018, Citéo mène un Plan de Performance des Territoires, dispositif d'accompagnement des collectivités qui souhaitent étendre leurs consignes de tri à tous les emballages et améliorer leurs performances de recyclage à coûts maîtrisés. Au total, 190 millions d'euros sont engagés dans le cadre de ce Plan, via 5 vagues d'Appels à Projets (AAP) successives, qui ont été programmées jusqu'en 2022.

Depuis fin 2020, près de la moitié de la population française est en mesure de trier de manière effective l'ensemble de ses emballages. Une dynamique qui se renforcera encore dans les mois à venir à l'issue des 4 premières phases d'AAP finissant de déployer leurs projets sur le terrain.

Le phasage de la 5^{ème} et dernière phase d'appels à projets est prévu pour la fin de l'année (octobre 2021). La réponse à cet appel à projets et les financements en découlant permettront de financer une partie des coûts d'investissements ainsi que la communication déployée pour l'extension des consignes de tri.

Les financements mobilisables sont les suivants :

- Les projets sélectionnés à l'appel à candidatures « extension des consignes de tri » seront financés par l'augmentation du soutien unitaire de tous les emballages en plastique (660 €/tonne) prévu au Contrat d'Action pour la Performance (CAP) signé entre les collectivités et Citéo le 1^{er} janvier 2018.
- Les projets retenus à l'appel à projets « optimisation de la collecte » seront soutenus à hauteur de 50% du montant total des dépenses éligibles. Ce taux sera majoré à 60% si le projet « optimisation de la collecte » est couplé à un projet « extension des consignes de tri », ceci afin d'inciter les collectivités à déposer des projets simultanés sur ces deux thématiques et d'obtenir de meilleurs résultats sur le terrain.

Il est donc proposé de répondre à l'appel à projets de Citéo relatif à l'extension des consignes de tri et à l'optimisation de la collecte sélective.



Dans ces conditions, Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à répondre à l'appel à projets et à mettre en œuvre ce projet sur le territoire.
- **D'HABILITER** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tout document utile à la concrétisation de ce dossier.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

043-254300395-20210830-2021_08_25-DE
Publié le 31/08/2021
Publié le 31/08/2021



N° 2021.08.25

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des membres présents

- **AUTORISE** Monsieur le Président à répondre à l'appel à projets et à mettre en œuvre ce projet sur le territoire.
- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tout document utile à la concrétisation de ce dossier.



POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 30 Août 2021

Le Président,


Jean-Paul LYONNET